Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260423-CM_23_04_26_02R-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation : 17 avril 2026
Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY (quitte à 20h20) - Annyvonne CORBEL – Gwendoline GUÉGAN - Jeanne-Noëlle LAMOUR Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ - Philippe LE GUEN - Laurie LÉARD – Marine MALARGÉ Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Gaëlle ROUTIER – Loïc SORIN
Absent avec procuration :
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Secrétaire de séance : Jean-Pierre BALLOUARD

DÉLIBÉRATION 23-04-26-02R
Annule et remplace la délibération 23-04-23-002 (erreur matérielle)

Objet de la délibération : Budget communal – Approbation du CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le CFU 2025 du budget COMMUNAL de la commune de PLÉLO ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de «M. BRIGANT Patrick, adjoint au maire en charge des finances » (président ad'hoc désigné pour la séance) ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260423-CM_23_04_26_02R-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 354 220,00 €	3 105 780,90 €	8 460 000,90 €
	Recettes réalisées	1 788 830,14 €	3 290 145,55 €	5 078 975,69 €
	Restes à réaliser	426 138,00 €	0,00 €	426 138,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 742 401,28 €	4 326 010,00 €	9 068 411,28 €
	Dépenses réalisées	2 646 361,59 €	2 540 755,20 €	5 187 116,79 €
	Restes à réaliser	597 631,96 €	0,00 €	597 631,96 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 857 531,45 €	749 390,35 €	- 108 141,10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 611 818,72 €	1 220 229,10 €	608 410,38 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 1 469 350,17 €	1 969 619,45 €	500 269,28 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 171 493,96 €	0,00 €	- 171 493,96 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 1 640 844,13 €	1 969 619,45 €	328 775,32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à main levée des membres présents ou représentés, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget COMMUNAL de la commune de PLÉLO par 18 voix POUR et 4 abstentions (Jean-François LE FLOCH-Gaëlle ROUTIER-Stéphanie MORVAN-Loïc SORIN)

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BALLOUARD